

## L'année UFA au sein du secteur programmes

### Tâches des responsables de programmes 2019/2020

#### Niveau Licence et Master

	Avril 2019	Mai 2019	Jun 2019	Juillet 2019	Août 2019	Septembre 2019	Octobre 2019	Novembre 2019	Décembre 2019	Janvier 2020	Février 2020	Mars 2020
<b>Evaluation des cursus</b> Interlocutrices : C. Reimeringer S. Kletzke-Vuković D. Weislinger N. Huppert	Publication des résultats de l'évaluation pour 2019/20 - concerne le soutien à partir de l'année universitaire 2019/20	<b>02/05/2019</b> Mise en ligne des appels à projets pour les cursus franco-allemands et programmes de PhD-Track pour l'année universitaire 2020/21	<b>30/06/2019</b> <u>pour toutes les demandes de soutien</u> : échéance pour la manifestation d'intérêt pour 2020/21 (par courriel)				<b>31/10/2019</b> Date limite de dépôt des dossiers de demandes de soutien pour 2020/21 (en ligne)					
<b>Rencontre des responsables de programmes</b> Interlocuteur : S. Leeder	Inscription en ligne à la rencontre des responsables de programmes		<b>12, 13 et 14/06</b> Rencontre des responsables de programmes (& assemblée des établissements membres) à Hambourg									
<b>Inscription et réinscription des étudiants pour 2019/20</b> Interlocutrices : H. Dinter D. Boeglen	<b>Du 02/05 au 30/09/2019</b> Inscription et réinscription en ligne pour tous les étudiants de l'UFA							<b>Du 15/01 au 31/03/2020</b> 2ème session d'inscription pour le deuxième semestre de l'année universitaire 2019/20, <b>uniquement</b> pour les étudiants sélectionnés après le 30/09/2019 (en ligne)				
	<b>Tâche des responsables de programmes :</b> Demande d'attribution de la subvention UFA en confirmant les inscriptions des étudiants et en validant en ligne la liste complète des étudiants (en ligne) au plus tard pour le <b>04/10/2019</b> – ceci est également valable pour les cursus <b>sans</b> étudiants.											
<b>Conventions d'allocations 2019/20</b> Interlocutrices : H. Dinter D. Boeglen	<b>Facultatif :</b> Demande de pré-financement des aides à la mobilité (en ligne, possible jusqu'au 31/08)		Après validation des listes d'étudiants par tous les partenaires d'une coopération : Etablissement et envoi postal par l'UFA des conventions d'allocation aux établissements				<b>15/12/2019</b> Date limite de renvoi des conventions d'allocations pour mise en paiement		Demande d'aides à la mobilité supplémentaires et établissement d'éventuels avenants (par courriel, possible jusqu'en juin 2020)			
	<b>Tâche des responsables de programmes :</b> La convention d'allocation doit être complétée, signée et renvoyée à l'UFA par la poste et de manière facultative par courriel, afin que les allocations puissent être versées.							<b>Tâche des responsables de programmes :</b> Le cas échéant, l'avenant au contrat doit être signé par les responsables de programmes et la direction d'établissement puis être renvoyé à l'UFA <b>dans les meilleurs délais.</b>				
<b>Mise en paiement des allocations accordées pour 2019/20</b> Interlocutrices : H. Dinter D. Boeglen	Versement des aides à la mobilité et des aides aux frais de fonctionnement dès que l'UFA aura réceptionné la convention d'allocation signée et le justificatif de l'utilisation des allocations.											
	<b>Tâche des responsables de programmes :</b> Transmission des informations relatives aux versements prévus aux services financiers et/ou comptables et communication des versements à effectuer pour les étudiants. Les aides à la mobilité doivent être reversées aux étudiants <b>dans un délai de 3 semaines</b> après leur virement à l'établissement.											
<b>Justificatifs d'utilisation des allocations 2018/19</b> Interlocutrices : C. Reimeringer K. V. Cumbo	Mise en ligne du justificatif d'utilisation des allocations 2018/2019											
	<b>Jusqu'au 31/10/2019</b> <b>Tâche des responsables de programmes :</b> Validation du justificatif d'utilisation des aides aux frais de fonctionnement et des aides à la mobilité 2018/2019 (en ligne)											
	<b>Jusqu'au 31/12/2019</b> <b>Tâche des responsables de programmes :</b> Etablissement et validation du rapport d'activité 2018/2019 (en ligne) Envoi des signatures de la direction d'établissement et/ou contresigning de l'agent comptable (par la poste) Remboursement des aides à la mobilité et aides aux frais de fonctionnement non utilisées.											
<b>Certificats</b> Interlocutrices : H. Dinter G. Meyer	<b>Tâche des responsables de programmes :</b> Déclaration en ligne des doubles diplômés.											
	Etablissement des certificats tout au long de l'année sur demande des responsables de programmes. Pour des remises de diplômes, la demande doit être faite <b>au plus tard un mois avant la date de remise des diplômes.</b>											

## L'année UFA au sein du secteur programmes

### Tâches des responsables de programmes 2019/2020

#### Niveau Doctorat

	Avril 2019	Mai 2019	Juin 2019	Juillet 2019	Août 2019	Septembre 2019	Octobre 2019	Novembre 2019	Décembre 2019	Janvier 2020	Février 2020	Mars 2020
<b>Evaluation des Collèges doctoraux franco-allemands (CDFA)</b> Interlocutrices : C. Reimeringer E. Hengsbach N. Bedersdorfer	Publication des résultats de l'évaluation pour 2020 - concerne le soutien à partir de l'année civile 2020	<b>02/05</b> Mise en ligne des appels à projets pour les CDFA pour l'année civile 2021	<b>30/06</b> <u>Pour les demandes de soutien</u> pour un CDFA : échéance pour la manifestation d'intérêt pour 2021 (par courriel)				<b>31/10</b> Date limite de dépôt des dossiers de demandes de soutien pour le début/la prolongation d'un CDFA à partir du 01/01/2021	Evaluation des CDFA par des experts externes				Evaluation des CDFA par des membres de la commission scientifique
<b>Rencontre des responsables de programmes</b> Interlocuteur : S. Leeder	Inscription en ligne à la rencontre des responsables de programmes	<b>12, 13 et 14/06</b> Rencontre des responsables de programmes (& assemblée des établissements membres) à Hambourg										
<b>Inscription des doctorants pour 2019</b> Interlocutrices : E. Hengsbach N. Bedersdorfer	Inscription dans un CDFA des doctorants demandant des aides à la mobilité toute l'année avec un formulaire « inscription des doctorants » (cf. site internet)											
<b>Conventions d'allocations à partir du 01/01/2020</b> Interlocutrices : C. Reimeringer E. Hengsbach N. Bedersdorfer		Envoi postal par l'UFA des conventions d'allocation (conventions-cadres pour 4 ans) aux établissements	<b>Tâche des responsables de programmes :</b> La convention d'allocation doit être complétée, signée et renvoyée à l'UFA par la poste et de manière facultative par courriel, afin que les allocations puissent être versées.					<b>31/12/2019</b> Date limite de renvoi des conventions d'allocations. A partir du 01/01/2020, les appels des fonds peuvent être envoyés à l'UFA				
<b>Mise en paiement des allocations accordées pour 2019</b> Interlocutrices : E. Hengsbach N. Bedersdorfer	Versement des aides à la mobilité et des aides aux frais de fonctionnement pour l'année 2019 dès que l'UFA réceptionne les appels de fonds. Délai pour la demande d'allocation : le 31/12/2019										<b>31/01/2020</b> Dernier versement des allocations pour l'année 2019, uniquement pour des allocations demandées avant le 31/12/2019	
<b>Justificatifs d'utilisation des allocations 2019</b> Interlocutrices : E. Hengsbach N. Bedersdorfer									Mise en ligne des formulaires pour les justificatifs d'utilisation des allocations 2019.		<b>31/03/2020</b> Envoi du justificatif (rapport financier et rapport d'activité) 2019 avec les signatures de la direction d'établissement et/ou contreseing de l'agent comptable (par la poste) Remboursement des aides à la mobilité et aides aux frais de fonctionnement non utilisées.	